

**DANS L’AFFAIRE CONCERNANT** les articles 26 et 28 de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques du travail social*, L.O. 1998, chapitre 31;

**ET DANS L’AFFAIRE CONCERNANT** une audience que doit tenir le comité de discipline de l’Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l’Ontario (l’Ordre) en vertu de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*, L.O. 1998;

**ET DANS L’AFFAIRE CONCERNANT** les allégations de faute professionnelle contre **JOHN ANTHONY FELLOWS**, travailleur social et personne inscrite à l’Ordre;

**ENGAGEMENT, ENTENTE ET RECONNAISSANCE  
PAR  
JOHN ANTHONY FELLOWS, TSI  
ENVERS  
L’ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES TECHNICIENS  
EN TRAVAIL SOCIAL DE L’ONTARIO**

**ATTENDU QUE** je suis membre (personne inscrite) de l’Ordre à titre de travailleur social depuis le 14 juillet 2015 et titulaire du certificat d’inscription n° 806992;

**ET ATTENDU QUE** le comité des plaintes de l’Ordre a renvoyé les allégations de faute professionnelle formulées contre moi au comité de discipline, lesquelles allégations sont présentées dans l’avis d’audience daté du 6 mars 2023;

**ET ATTENDU QUE** j’ai avisé l’Ordre de mon intention de démissionner de l’Ordre;

**ET ATTENDU QUE** je suis prêt à renoncer en permanence au titre de personne inscrite à l’Ordre, à rendre mon certificat d’inscription et à cesser d’exercer ma profession de travailleur social en Ontario (ou dans tout autre territoire de compétence) ainsi qu’à cesser d’exercer des activités relevant du champ d’exercice de la profession de travailleur social en Ontario, au sens de la version actuelle du *Code de déontologie et manuel des normes d’exercice* de l’Ordre, maintenant et à

l’avenir;

**ET ATTENDU QUE** l'Ordre et moi-même avons convenu d'un énoncé conjoint des faits dans lequel j'ai admis les allégations de faute professionnelle contenues dans l'avis d'audience daté du 6 mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE, JE SOUSSIGNÉ, JOHN ANTHONY FELLOWS, prends l'engagement suivant :**

1. Par la présente, je renonce définitivement au titre de personne inscrite à l'Ordre et je rends irrévocablement mon certificat d'inscription, à compter du 15 novembre 2024.

2. Après ma démission le 15 novembre 2024, je n'exercerai pas la profession de travailleur social en Ontario (ou dans tout autre territoire de compétence) et je n'exercerai aucune activité relevant du champ d'exercice de la profession de travailleur social en Ontario, au sens de la version actuelle du *Code de déontologie et manuel des normes d'exercice* de l'Ordre, maintenant ou à l'avenir;

**ET, EN CONSÉQUENCE,** je confirme que j'accepte et je reconnais que :

3. Je n'aurai plus le droit à l'avenir de demander de m'inscrire à l'Ordre après avoir démissionné de façon permanente de l'Ordre et avoir irrévocablement rendu mon certificat d'inscription conformément à l'engagement, à l'entente et à la reconnaissance ci-dessus.

4. Je ne vais plus :

- a) employer le titre de « travailleur social » ou de « travailleur social inscrit » ou le titre en anglais de « social worker » ou de « registered social worker », ou une abréviation de l'un ou l'autre de ces titres, pour me présenter expressément ou implicitement comme un travailleur social ou un travailleur social inscrit;

- b) me présenter, expressément ou implicitement, comme un travailleur social ou un travailleur social inscrit, ni me faire passer pour l'un ou l'autre;
- c) exercer le travail social à quelque titre que ce soit dans la province de l'Ontario.

5. L'Ordre demandera au comité de discipline, avec mon consentement, d'ordonner que les présents engagement, entente et reconnaissance soient publiés, en détail ou sous forme sommaire avec mon nom, en ligne ou en version imprimée, y compris, sans s'y limiter, dans la publication officielle de l'Ordre, sur le site web de l'Ordre et dans la partie publique du Tableau de l'Ordre, et que le Tableau indique que j'ai signé les présents engagement, entente et reconnaissance dans le cadre du règlement d'une instance du comité de discipline.

6. Je reconnais que l'Ordre est autorisé à fournir des renseignements concernant les présents engagement, entente et reconnaissance en réponse aux demandes de renseignements qu'il pourrait recevoir de toute autorité qui réglemente l'exercice du travail social dans tout autre territoire de compétence.

7. Je comprends et j'accepte que si j'enfreins ou ne respecte pas l'une ou l'autre des conditions des présents engagement, entente et reconnaissance, les renseignements relatifs à cette infraction ou à ce non-respect seront portés à l'attention de la registrature, qui a le pouvoir d'ouvrir une enquête sur l'infraction ou le non-respect. Les résultats de cette enquête, le cas échéant, seraient présentés au Bureau de l'Ordre, qui a le pouvoir de prendre diverses mesures, y compris le renvoi au comité de discipline d'allégations de faute professionnelle. L'Ordre peut également prendre contre moi toute action en justice qu'il juge appropriée.

8. Je comprends parfaitement les conditions des présents engagement, entente et reconnaissance.

9. Je conclus les présents engagement, entente et reconnaissance volontairement et sans compulsion ni contrainte. J'ai été encouragé à obtenir un avis juridique, j'ai eu amplement l'occasion de consulter un conseiller juridique et j'ai obtenu des conseils juridiques concernant la procédure disciplinaire, les modalités et conditions des présents engagement, entente et reconnaissance, ainsi que toute autre question juridique connexe, avant d'apposer ma signature aux présentes.

SIGNÉ LE : 15 novembre 2024

  
**John Anthony Fellows**

SIGNÉ LE : 15 novembre 2024

//  
  
**Witness**

SIGNÉ LE : 12 décembre 2024

\_\_\_\_\_  
Registrateure, Ordre des travailleurs sociaux et  
des techniciens en travail social de l'Ontario

SIGNÉ LE : 15 décembre 2024

\_\_\_\_\_  
Témoïn